

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« Bourses individuelles de formation »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du
Programme ou du
rapport :

SESSION DES 19 et 20 décembre 2024

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :

Nom et numéro du rapport :

S103 - Agir pour le développement et le rayonnement du sport

Les récentes actualités nationales ont mis en lumière le dérapage financier de l'Etat français et la nécessité d'engager un processus d'économies et de recherche de nouvelles recettes pour réduire la dette de l'Etat qui s'établit à 3 228,4 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024.

A la suite de la réception des rapports budgétaires qui sont soumis au vote, nous constatons que la majorité régionale souhaite s'inscrire dans une démarche de participation de notre collectivité au redressement des finances publiques en ciblant en particulier les dépenses de fonctionnement.

Si nous sommes conscients des réalités économiques du pays et de la nécessité d'adopter un autre système de dépense de l'argent public, les mesures actuellement proposées nous semblent démesurées et prises de façon précipitée, sans concertation avec les acteurs du territoire.

En effet, le budget primitif 2025 prévoit l'abrogation de plus d'une soixantaine de règlements d'intervention, dispositifs ou appels à projet.

Parmi ces suppressions, il est notamment question du dispositif Bourses individuelles de formation ayant pour but de réduire les coûts liés à la fréquentation d'une structure permanente de formation sportive et d'enseignement de type pôle, supportés par la famille du jeune. Elles sont destinées aux athlètes figurant sur une liste ministérielle de haut niveau, des collectifs nationaux ou espoirs et scolarisés dans un établissement du secondaire.

La décision de supprimer ce dispositif sans présentation préalable d'un bilan concernant les champs d'action

de ce dispositif, le nombre de structures et d'acteurs accompagnés ou sur les motifs clairs et chiffrés ayant conduit à la décision de supprimer ce règlement d'intervention nous inquiète quant aux possibles conséquences sur la préservation de l'équité entre les territoires et l'égal accès aux services publics.

Aussi, soucieux de préserver l'accès pour toutes et tous aux services publics, et de maintenir le dialogue avec les partenaires de la Région, nous proposons de revenir sur l'abrogation du dispositif Bourses individuelles de formation. À cette fin, nous suggérons d'inscrire au budget primitif 2025 la délibération suivante :

Délibéré : 3. La Région contribue à la structuration du mouvement sportif

De supprimer :

Compte tenu du recentrage de la Région sur ses compétences obligatoires et de ses choix d'intervention prioritaires tels que présentés dans ce rapport, il est également proposé d'abroger différents dispositifs tels que présentés en annexe 3.

D'ajouter :

Je vous propose, à titre indicatif, d'inscrire 200 000 € d'autorisations d'engagement au titre du Plan sport et handicap.



Franck Nicolon
Conseiller régional, membre de la commission culture